VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 94,976—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E

No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva, et als

Vente en Partage

—DE LA—

SUCCESSION BURBANK.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et autres. Dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911, et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par un decret de l'Honorable la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane le 2 janvier 1912. Dossier 19,083, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi en vertu d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la même cause intitulée et numérotée, lue, rendue et signée en Cour ouverte le 14 février 1912 j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 28 mars 1912, la propriété foncière, décrite comme suit—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue St-Charles [autrefois rue Nayades], Joseph, Remparts [maintenant Danneel] et la rue Octavie, formant partie de l'ilet numéro 488, laquelle dite portion de terre d'après un devis d'arpentage par Walter J. Seghers, député voyer de ville. Ledit devis daté du 23 février 1912 mesurant cent quarante pieds (140') de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur et façade à la rue Joseph de quatre cent cinquante-huit pieds deux pouces (458' 2") sur cent trente-cinq pieds (135'), de largeur et faisant face à la rue Danneel, autrefois Rempart, sur une profondeur et façade de quatre cent quatre-vingt-quinze pieds trois pouces deux lignes (495' 3" 2''') sur la ligne divisant ladite portion de terre de la place Danneel.

Il est ordonné, adjugé et décrété,

Premièrement—Que la propriété foncière dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Joseph, Rempart ou Danneel et Octavia, soit arpentée sous la surveillance de J. L. Onorato l'encanteur ci-dessus désigné pour en faire la vente, que sous ledit arpentage ladite propriété soit divisée aussi près que faire se peut en huit lots. Deux faisant face à l'avenue St-Charles et le reste faisant face à la rue Joseph. Que les bâtisses et autres améliorations sur lesdits lots soient notées dans ledit arpentage et soient offerts en vente sous les conditions ci-après démontrées.

Que ladite propriété foncière soit annoncée et offerte en vente comme suit:

(a) L'encanteur premièrement offrira toute la propriété en bloc avec la maison et autres bâtisses et améliorations. Mais il retiendra cet adjudication jusqu'à ce qu'il ait offert la propriété en parcelles séparées.

(b) Il offrira la propriété en lots ou parcelles conformément à l'arpentage susdit, et dans les améliorations à l'exception de la barrière. Et sujet au droit de déplacer les bâtisses comme il est ci-après démontré. Retenant l'adjudication jusqu'à ce que lesdites parcelles aient été offertes.

Alors il fera comparaison entre l'enchère en bloc et l'enchère pour les parcelles et adjugera la propriété sur l'enchère ou les enchères qui réalisera la meilleure somme totale pour toute la propriété.

Si la comparaison a un resultat en faveur des enchérisseurs pour les parcelles ou les lots, l'encanteur vendra les bâtisses et autres améliorations excepté les barrières, pour du comptant, et à la même heure et endroit qu'il fera la vente des meubles et autres contenus desdites bâtisses, l'acquéreur sera requis de déplacer les bâtisses et améliorations dans les vingt jours qui suivront ladite adjudication.

Afin de se conformer avec l'ordre de cour la propriété ci-dessus référée sera offerte en subdivision d'après le devis de Walter G. Seghers, député voyer de ville, ledit devis daté du 23 février 1912 en la manière suivante:

Le lot No 1 mesurant soixante-dix (70') pieds de face à l'avenue St-Charles, formant le coin de la rue Joseph sur soixante-sept pieds six pouces [67' 6"] à travers la ligne du fond le divisant du lot No 3 et ayant une profondeur et façade de cent vingt huit pieds deux pouces [128' 2"] à la rue Joseph sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces cinq lignes [146' 8" 5'''] sur la ligne de côté le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure soixante-dix pieds (70') de face à l'avenue St-Charles, soixante-sept pieds six pouces (67' 6") de largeur à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 3, sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces 5 lignes (146' 8" 5''') sur ladite ligne le divisant du lot No 1 et d'une profondeur et façade de cent soixante-cinq pieds trois pouces deux lignes [165' 3" 2'''] sur la ligne de côté le divisant de la Place Danneel. Les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus le lot No 3 étant immédiatement dans le fond des lots 1 et 2 et lesdits lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun cinquante-cinq (55') de face à la rue Joseph, la même largeur à travers la ligne du fond les divisant de la place Danneel, sur une profondeur de cent trente cinq pieds (135') pieds entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant l'encoignure des rues Joseph et Danneel (autrefois Remparts).

2. Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Decatur), Nouvelle-Levée (maintenant Nord Peters), Bienville et Conti, désignés par les numéros 5, 6, 7, 17, 18 et 19, sur un plan par L. H. Pilié voyer, lesquels dits lots ont les dimensions suivantes: Le lot numéro cinq a vingt-et-un pieds un pouce et un cinquième [21' 1" 1/5'''] de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur de cinquante cinq pieds six pouces [55' 6"] sur la ligne de côté des lots Nos 4 et 10, quarante-neuf pieds sept pouces [49' 7"] sur les lignes de côté opposées, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4'''] de largeur dans le fond; le lot numéro six a vingt et un pieds un pouce et un tiers de pouce [21' 1" 1/3'''] de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cinquante deux pieds six pouces quatre lignes [52' 6" 4'''] sur le côté des lots Nos 5 et 19; quarante six pieds sept pouces et quatre lignes [46' 7" 4'''] sur le coté opposé et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes [20' 4" 4'''] de largeur dans le fond. Le lot numéro sept a vingt et un pieds un pouce et un cinquième [21' 1" 1/5'''] de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de quarante-neuf pieds sept pouces (49' 7") sur la ligne de côté des lots Nos 6 et 18, quarante trois pieds huit pouces (43' 8") sur la ligne du côté opposé, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4''') de largeur dans le fond. Le lot No dix-sept a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4''') de face à la rue Levée sur quarante-trois pieds huit pouces (43' 8") de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No dix huit a vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4'''] de face à la rue Levée sur quarante-six pieds sept pouces quatre lignes (46' 7" 4''') de profondeur. Le lot dix-neuf a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4''') de face à la rue Levée sur une profondeur de quarante neuf pieds sept pouces (49' 7") entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en un bâtisse en briques à trois étages connue par les Nos 322, 324, 326 et 328 rue Decatur. La vente sujette au bail à la Southern Rice Milling Co., ledit bail expirant le 31 septembre 1912.

3. (A) Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent vingt deux, borné par les rues State, Coliseum et Perrier et la ligne supérieure de Bloomingdale, lesdits lots étant désignés par les numéros 1 et 2 sur un plan ou certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 11 mars 1897, et annexé à un acte de vente de la Parkside Improvement Company Limited à Joseph Shutten, passé pardevant Jeff. J. Wenck, notaire en cette ville, le 5 avril 1897, et d'après lequel plan ou certificat d'arpentage, lesdits lots sont contigus et mesurent à savoir: Le numéro un formant le coin des rues Coliseum et State et mesure vingt neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne séparant ledit lots du lot numéro 2 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur et façade sur la rue Coliseum de cent quarante-quatre pieds deux pouces [144' 2"]; et le lot numéro deux mesure vingt-neuf pieds [29'] de face à la rue State, la même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté séparant ledit lot du lot numéro 1 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") sur la ligne du côté opposé.

[B] Un demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le même District et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatorze pieds, six pouces (14' 6") de face à la rue State, la même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne séparant ledit lot de terre du lot numéro 2 de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") et sur la ligne côté opposé séparant de l'autre moitié dudit lot ... quarante deux pieds, onze pouces [142' 11"] ledit demi lot de terre est pris du côté ... au lot numéro 2 du lot désigné par le numéro 3 sur le plan ou certificat d'arpentage mentionné ci-dessus.

La propriété décrite comme 3 (A) et (B) sera offerte et vendue comme une parcelle. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1104 rue State. Les clefs au bureau de l'encanteur.

Conditions: ... ou plus comptant, et la balance en un ou deux ans, et devant être représentée par ... billets à ordre à recevoir, divisés de manière à correspondre avec les parts ou intérêts des parties intéressées, portant intérêt au taux de sept pour cent par an, de la date desdits billets jusqu'à parfait paiement, le paiement des dits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les hypothèques et clauses usuelles de sécurités y compris la clause établissant qu'au cas ou celui qui a fait les billets manquerait de les payer à la date de leur échéance respective, tous les billets dont le terme d'echéance n'aura pas encore été atteint deviendront dus et payables et stipulant aussi le paiement annuel et l'intérêt sur lesdits billets, ceux-ci devant être datés et porter intérêt du jour de l'adjudication de la propriété à l'encan. Les acquéreurs devant aussi assumer et payer en plus et au-dessus de leurs enchères, les frais de tous certificats nécessaires qui soient reçus par lui et aura à payer les taxes de 1912. Les actes de vente de la propriété devant être passés pardevant William McL. Fayssoux, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent comptant (sans intérêts et sans pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato,
et Encanteur, 910 rue Gravier.

25 fév—25—mars 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans — Division D.
No 99,061.

Succession de Mme Christine Frombehrend, Vve de Christian Ritter.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Mme Christiane Frombehrend, Vve de Christian Ritter, dossier No 99 061, le dit ordre daté et signé du 14 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI le 19 mars 1912, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-sept, maintenant l'ilet No 384, borné par les rues Sud Robertson Freret, Thalie et Melpomène, et est désigné comme lot No deux sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 23 avril 1852, et déposé en l'étude de G. Bareshide, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente-et-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Melpomène sur cent onze pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus de son enchère, toutes les taxes incluant celles de 1912 et tous certificats, etc. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. M. Quintero, notaire. 10 0/0 ne portant pas d'intérêt et de pénalité du prix d'achat devant être déposés au moment de l'adjudication chez

J. L. Onorato,
910 rue Gravier.

Caffery, Quintero, Gidière et Brumby, avocats.

16 fév—16 25—mars 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,577—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Robert Dorsey, Sr.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, Sr, dossier No 98,577, ledit ordre daté et signé le 1er février 1912, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi le MARDI, 19 mars, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute cette certaine portion de terre située dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 285, borné par les rues Burdette, Panola, (autrefois Cypress), Sycamore, (autrefois Neuvième) et Fern (autrefois Washington), ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant d'une cabane ou hutte, près de l'encoignure des rues Burdette et Panola, composé des lots un, deux, trois, quatre et cinq, inclusivement chacun desdits lots mesurant trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles. Le lot un formant le coin des rues Burdette et Panola.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option des acquéreurs, la portion du crédit devant être démontrée par les billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, et les acquéreurs devant payer au-dessus et en plus du montant de leur enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, les acquéreurs devant payer pour les actes de ventes incluant certificats requis pardevant Wm F. Brewer notaire, et au moment de l'adjudication déposer 15 pour cent sans intérêt et sans pénalité du prix d'achat.

J. L. Onorato,
Encanteur, 910 rue Gravier.

German American Savings Bank and Trust Company administratrice.

Ivy G. Kittredge, avocat pour l'administratrice.

15 fév—15 18 25—mars 3 10 17 19

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division C, No 98 795.
Succession de Henry L. Nick.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C dans l'affaire de succession de Henry L. Nick, dossier No 98795, ledit ordre daté et signé le 1er mars 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 4 avril 1912, les propriétés foncières suivantes:

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans l'ilet borné par les rues Bienville, Chartres, Conti et Vieille Levée actuellement Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, et mesurant soixante-trois pieds quatre pouces (63' 4") de face à la rue Bienville, borné sur le côté inférieur par la propriété appartenant autrefois à Jean Gleises, sur lequel côté il y a une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces (119' 5"); sur le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à François Gardère sur une profondeur de soixante pieds (60'), de là avec une largeur augmentée de neuf pieds onze pouces (9' 11") plus ou moins, une profondeur plus éloignée de soixante pieds trois pouces [60' 3"] sur la ligne de limite de la propriété appartenant autrefois à Jean Gleises et Thomas Banks et borné en arrière par la propriété autrefois appartenant à Mercier Père sur laquelle ligne il mesure soixante-treize pieds trois pouces [73' 3"] le tout plus ou moins mesure française, d'après plan dudit lot établi par Ternesse, voyer de ville, et annexé à un acte pardevant Carlyle Pollock, notaire, du 24 mars 1818.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 136, borné par les rues Laurel, Annonciation [autrefois Jersey], Belle Castle et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds [110'] de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot 14 et moitié du lot 13.

3. Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Madisonville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, chacun desdits lots mesurant soixante pieds (60') de face à la rue Troisième sur vingt pieds (20') de profondeur, et une largeur ou face de cent vingt pieds (120') sur la rue Ste Anne, toutes mesures françaises, comme désignés sur un plan de ladite ville comme lots 2, 3 et 4 dans l'ilet No 7, lequel est borné par les rues Troisième Quatrième et Ste Anne.

4. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtisses etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Bordeaux Constance et Lyons, formant le coin des rues Magasin et Bordeaux et désigné par la lettre A sur un devis ou plan dressé par John F. Braun, voyer le 6 avril 1886 et annexé à un acte de vente par lequel John F. Alfred, a acheté ledit lot de la Factors and Traders Insurance Co. pardevant George C. Preot, notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant cinquante (50) pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Bordeaux de cent vingt quatre pieds [124'] entre lignes égales et parallèles, d'après ledit acte d'achat, daté du 28 avril 1886. Les améliorations consistant d'un cottage simple confortable portant le numéro municipal 4802 rue Magazine.

Conditions—Pour la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans, une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ledit intérêt étant payable annuellement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando," et toutes les autres clauses de sécurité et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance devant être transférées au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriétés dues et exigibles pour l'année 1912 ensemble avec tous les frais des transferts et certificats hypothécaires, et certificats de la Cour des Etats Unis, ensemble avec les frais de l'acte de vente, pardevant Louis R. Aiba, notaire, et l'enregistrement. L'acquéreur devant déposé chez l'encanteur au moment de l'achat et adjudication dix pour cent du prix d'achat, ne devant pas porter d'intérêt et aussi sans pénalité. Pour la propriété foncière de la paroisse de St Tammany, comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1912, et de payer pour tous certificats nécessaires, pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis R. Aiba, notaire, et l'enregistrement, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat ne portant pas d'intérêt et de pénalité chez

J. L. Onorato,
Encanteur, 910 rue Gravier.

Lyle Saxon, avocat pour l'exécutrice.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E—No 97,826.

Succession de Joseph Donaldson, Sr.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 97,826, dans l'affaire intitulée Succession de Joseph Donaldson, Sr, ledit ordre daté et signé le 27 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière décrite comme suit:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Camp, Jackson et Chestnut, à une distance de soixante-dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2''') à partir de l'encoignure des rues Camp et Philip et mesurant soixante dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2''') à la rue Philip sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et six lignes (159' 10" 6''') de profondeur entre lignes parallèles, laquelle dite portion de terre comprend la moitié la plus près de la rue du Camp du lot original numéro ... deux et douze de l'ilet vingt neuf du Faubourg Lafayette et est désigné par la lettre D sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du premier septembre 1879 et ici annexé pour référence. Les améliorations consistent en un cottage simple élevé connu comme 1217 rue Philip.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acheteur à son propre ordre et endossé par lui, portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au moment du paiement, et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, les clauses usuelles de sécurité, ensemble avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être au moment de l'adjudication transférée au porteur des billets à ordre. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur ladite propriété. Les frais de tous certificat et les dépenses de l'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire. L'acquéreur aura à déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, lequel dépôt ne porter à aucun intérêt ni sujet à aucune pénalité avec

J. L. Onorato,
Encanteur, 910 rue Gravier.

L. P. Hoover, avocat pour l'administration.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCES JUDICIARES

Dans l'affaire du Receveur de la Love & Charity Ben. So. No 1 de Carrollton, 7me District de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION E—No 99,562.

Avis est ici donné que le Receveur en cette affaire a reçu une offre de la nouvelle Love and Charity Benevolent Society No 1 de Carrollton Septième District de la Nouvelle-Orléans, pour l'achat de toutes les propriétés foncières et améliorations que possédait la susdite corporation, suivant une pétition inscrite sur le Livre d'Ordre du Receveur en cette affaire et toutes personnes intéressées sont notifiées qu'à moins qu'il en soit fait objection dans les dix jours qui suivront la première publication, le Receveur demandera à la Cour l'autorité d'accepter ladite offre et conclure ladite vente.

DANIEL J. DEVLIN.
Receveur.

James J. McLoughlin, avocat pour le receveur.

12mars—12 16 21

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D—No 95 865.

Succession de Mme Adèle Anderson.

MAISON EN BOIS A UN ETAGE,

Avenue Champs-Elysées,

ILET RUES VERTU, FORCE ET FRANÇAIS.

A l'Encan, au Plus Haut Enchérisseur,

Jeudi, le 18 Avril 1912

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 95,865, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Adèle Anderson, ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 18 avril 1912 à midi, la propriété décrite comme suit.

Un certain lot de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 96, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Vertu et Force, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Champs-Elysées sur cent vingt huit pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la maison en bois à un étage contenant deux chambres et connue comme No — rue Champs-Elysées.

Conditions—Comptant au dernier et plus haut enchérisseur. L'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et les dépenses de l'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, et devra aussi déposer 10 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication, ne portant ni intérêt ni pénalité, avec

J. L. Onorato,
Encanteur, 910 rue Gravier.

W. Woodville & Woodville, avocats pour l'administrateur.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B—No 99,640. Succession de Mme CAROLINE SALLAS, épouse de Stephen Maloché.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 99,640, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Caroline Sallas, épouse de Stephen Maloché, ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 18 avril 1912, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 606, borné par l'avenue Cleveland, les rues White, Broad et Palmyre, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 19 janvier 1904 en ceci annexé, laquelle dite portion de terre commençant à une distance de quatre vingt six pieds trois pouces de l'encoignure de la rue White et l'avenue Cleveland et mesurant trente huit pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue White sur une profondeur de trente et un pieds entre lignes parallèles et est composé de la portion du fond du lot original No 17 et un pied au fond du lot original No 16, près du côté du dit lot le plus près de la rue White.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1912, et les frais de l'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent, sans intérêt ou de pénalité, du prix d'achat au moment de l'adjudication.

J. L. Onorato,
Encanteur, 910 rue Gravier.

W. W. Young, avocat pour l'administrateur.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.—No 99,505.

In re Liquidation

DE LA

Ruskin Press.

Vente en Bloc Comme Affaire en Cours.

En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 99,505, dans la re-liquidation Ruskin Press, ledit ordre daté et signé le 29 février 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi conformément à un ordre supplémentaire de la même Honorable Cour, daté et signé le 4 mars 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique à 11 heures a. m., le LUNDI, 18 mars, au No 537 rue Bienville et 320 rue Chartres:

Toute la propriété et effets de la Ruskin Press, incluant le bail de la Ruskin Press, expirant le 30 septembre 1913 [les comptes ouverts exceptés] toute de laquelle dite propriété et effets sont plus particulièrement décrits dans l'inventaire prise pardevant Scott E. Beer, notaire, le 17 février 1912 et enregistré dans ces procédures le 29 février 1912. Conditions—Comptant.

J. L. Onorato,
Encanteur, 910 rue Gravier.

Edward M. Robbert, liquidateur.

Beauregard & Wright, avocats pour le liquidateur.

5 mars—5 10 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et als.—No 94,976 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Vente en partage des biens-fonds Burbank.

En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et als, dossier No 94 976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911 et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par décret de l'Honorable Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane du 2 janvier 1912, dossier 19 083 ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi conformément à un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans la même affaire, lu, rendu et signé en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, sur les lieux, avenue St Charles, coin de la rue Joseph, à 11 h. A. M., le VENDREDI, 29 mars 1912

Le contenu de la résidence Burbank consistant en meubles de maison et de bureau et effets et quelques bijoux.

Aussi, à la même heure et endroit, toutes les bâtisses et améliorations (les palissades exceptées) sur la propriété, le tout suivant inventaire enregistré.

Conditions—Pour les meubles et autres effets mobiliers comptant sur les lieux.

Conditions—Pour les bâtisses et améliorations, comptant sur le lieux, l'acquéreur devant enlever lesdits articles de la propriété dans les vingt jours après la date de l'adjudication suivant les ordres de la cour.

J. L. Onorato,
Encanteur, 910 Gravier.

10 mar—10 17 24 29

INSURANCE.

The annual statement of the Continental Fire Insurance Company of New York, N. Y., for the year ending December 31, 1911, published in conformity with Act 341 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved March 15, 1855:

Capital paid up	$ 2,000,000.00	
Assets	25,576,579.13	
Liabilities, less capital and surplus	9,576,747.00	
Surplus	13,999,832.13	
Premiums received in Louisiana 1911		
Fire	$67,393.27	
Total		67,393.27
Loss paid in Louisiana, 1911		
Fire	$27,783.12	
Total		27,783.12

— JAS. PREVOST
207 Wells Fargo Bldg.

28 fév—1m

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.
DIAMANTS ET BIJOUTERIE,
ARGENTERIE
—ET—
MEUBLES DE MENAGE.

Succession de Mme Alice Lewis, veuve de Thomas H. Cain.

No 99,641—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — LUNDI, le 18 mars 1912, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, au bureau de l'Encanteur, 339 rue Carondelet, entre les rues Union et Perdido—Bagues en Diamant, Montres et Chaîne en Or, Bijouterie en Or, Cuillères et Fourchettes en Argent, et Service de Table, Fusil, Canne à Pomme d'Or, Meubles de Chambre à Coucher et de Salle à Manger, Armoire à Glace, Bibliothèque et autres articles, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
C. C. Friedrichs, avocat.
6 mars—6 10 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS
No 2276 rue Nord Johnson.

Succession de Richard Clay et Mme Vve Philomène Clay.

No 99,534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 26 février 1912, rendu par l'Honorable Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage en bois à un étage, No 2276 rue N. Johnson, encoignure Mandeville, contenant ... et trois chambres sur un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No 915, borné par les rues Mandeville, Célestine, actuellement Johnson, Marigny et Joséphine, actuellement Prieur mesurant trente pieds de face sur la rue Célestine actuellement Johnson sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles et formant le coin de la rue Célestine, actuellement Johnson et Mandeville, dans un voisinage qui s'améliore près des lignes de chars.

Conditions, Comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis de l'acheteur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Alphonse J. Cunéo, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, avocat.
3 mars—3 10 17 24 31—av 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 21 mars 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 février 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans la Succession de Karl E. Kuby, No 99,032, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 237, borné par les rues Général Ogden, Eagle, Hickory et Cohen et mesurant soixante pieds de face à la rue Eagle sur quatre-vingt dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, formant l'encoignure des rues Eagle et Hickory.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de la vente; l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.
18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Antoinette Tranchina

No 99,302—Cour Civile de District Division E.

MAGASIN ET RESIDENCE DE VALEUR,

PRES DU MARCHE CARROLLTON,

210 Avenue Nord Carrollton, entre Iberville et Bienville.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Leonard L. Stern, encanteur — MARDI le 16 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 11 mars 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme lot Trois dans l'ilet borné par les avenues Carrollton et Pierce et par les rues Bienville et Iberville, sur un croquis par Geo. H. Grandjean, député voyer de ville, daté du 21 juin 1892 lequel dit lot mesure 30 pieds, 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Carrollton, 30 pieds en largeur à l'arrière sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces et une ligne sur la ligne le divisant du lot No 2 et 117 pieds 7 pouces en profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4. Les améliorations sont connues par le No municipal 210 avenue Nord Carrollton et consistent d'un magasin simple à deux étages, avec des appartements d'habitation contenant 5 chambres, bain, eau chaude et froide, gaz, électricité, connections d'eau et d'égouts.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.
16 mars—16 17 24 31—avril 7 14 16

VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur Pour Placement

Dans le Quatrième District.

Cottage double 2017-2019 Rue Deuxième.

Cottage double ayant des chambres extra grandes, 2023-2025 rue Deuxième.

Ces propriétés sont dans un voisinage de première classe, près des églises et des écoles et à un ilet seulement du Marché de la rue Deuxième, convenant à toutes les lignes de chars du haut de la ville.

Succession de Mme Elizabeth Mordunt, Veuve de William Gorman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 99,332.

IL sera vendu à l'encan, le JEUDI, 28 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN Encanteur, bureau No 733 rue Union, conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, actuellement absent en congé daté du 19 février 1912 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine part ou portion de terrain, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 287, et borné par les rues Deuxième, Remparts [autrefois St Denis] Première et Saratoga [autrefois St Patrick], désigné par le lot A sur un plan d'arpentage dressé par Walter Seghers, voyer, daté du 16 février 1912 ledit lot commençant à une distance de cent sept pieds [107'] du coin des rues Remparts et Deuxième et mesurant trente-six pieds [36'] trois pouces [3"] et deux lignes [2'''] de face à la rue Deuxième sur une première profondeur sur le côté vers la rue Remparts de cinquante-trois pieds [53'] deux pouces [2"] et deux lignes [2'''], où ledit lot se rétrécit sur une ligne parallèle à la rue Deuxième de trois pieds [3'], de là une seconde profondeur de cinquante-huit [58'] pieds trois [3"] pouces et une [1'''] ligne à la ligne du fond sur laquelle elle mesure trente trois [33'] pieds trois [3"] et deux [2'''] lignes et une profondeur sur la ligne de l'autre côté de cent onze [111'] six [6"] pouces et est composé en entier du lot No 23, de six [6'] pieds et un [1"] pouce et cinq lignes [5'''] face du lot No 24 sur toute la profondeur et une petite portion mesurant trois [3] pieds de face sur la rue Seconde sur une profondeur de cinquante trois pieds [53'] deux [2"] pouces et sept [7'''] lignes étant la portion arrière du lot No 8 et 9, plan de Blanchard, daté du 20 mai 1853.

Les améliorations comprennent un cottage double bien construit désigné par les Nos 2017 et 2019 rue Deuxième, entre Rempart et Saratoga, contenant de chaque côté quatre chambres plâtrées, citernes et hangars avec grande allée de chaque côté.

Le lot C dans le même ilet sur le même plan commence à une distance de cent soixante-quatre [164] pieds trois pouces [3"], et deux lignes [2'''] à partir du coin des rues Rempart et Deuxième, et mesurant trente-et-un pieds (31') de face à la rue Deuxième sur une profondeur de cent onze pieds [111'] six pouces [6"] entre lignes égales et parallèles et est composé du lot entier No 21 et trois [3] pieds dix [10"] pouces et deux lignes [2'''] du lot 20 contigu au lot 21, d'après plan de Blanchard du 20 mai 1853.

Les améliorations consistent en un cottage double bien construit, Nos 2023 et 2025 rue Deuxième, entre les rues Rempart et Saratoga contenant de chaque côté quatre extra grandes chambres toutes plâtrées, allées en briques et citernes dans le fond, cottage retiré et à proximité de l'église de St-François de Salle et des écoles McDonogh No 10 pour les garçons et Magnolia pour les filles, et à un ilet et demi du marché de la rue Deuxième et près des lignes de char du haut de la ville.

Conditions. Comptant—Les acquéreurs auront à payer tous les certificats requis pour le passage des actes. Les taxes de 1912 devront être payées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. I. Denechaud notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. P. Foley, avocat.
25 fév—25—mars 3 10 17 24 26 28

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Simple, 816 avenue Washington, entre les rues Laurel et Annonciation.

William L. McDuff versus Mlle Emma L. McDuff.

No 2,173—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—O. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, 4 AVRIL 1912

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 1er mars 1912, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 816, avenue Washington, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Laurel Annonciation et Sixième, désigné comme lot 4 sur un plan par E. Pilié, voyer daté du 9 janvier 1911, ledit lot mesurant 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Washington sur 130 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer en outre de son enchère le paiement des taxes d'Etat et de Ville pour les années 1911 et 1912; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant M. J. B. Rosser notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Les Cottages Doubles et Simples 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, ilet ave Jackson et rue Magazine.

Mme Vve William Wiesb et als vs John Coyle et al.

No 99,704—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—O. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 2 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 26 février 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson Constance et Magazine désigné par le No 13 formant le coin des rues Joséphine et Constance et mesurant 31 pieds 7 pouces, 6 7/10 lignes de face à la rue Joséphine sur 127 pieds 10 pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et façade rue Constance. Mesure anglaise.

Conditions—Un tiers ou plus au comptant; la balance en un crédit de 1 et 2 ans, portant 8 0/0 d'intérêt par an depuis la date de la vente, les intérêts devant être payés annuellement. Les taxes de 1912 devant être assumées par l'acquéreur, qui devra payer 10 0/0 d'honoraires d'avocat sur la portion du crédit dans le cas où ladite portion serait placée pour collection entre les mains d'un avocat. L'acquéreur devra en plus payer le coût de tous certificats nécessaires pour l'acte de vente. 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Arthur Landry, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mars—2 3 10 17 24 31—avril 2

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel. Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Selina Beatrice Brown, épouse de Charles Hudson vs Delphine Green, épouse de Frank Walker.

No 98,414—Cour Civile de District, Division C.

Au Plus Haut Enchérisseur.

Résidence Simple à Deux Etages,

Connue comme Nos 7446 48 rue Anne coin Millaudon.

A l'Encan, JEUDI, 21 Mars 1912

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—le JEUDI, 21 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 janvier 1912 et le jugement signé en Cour ouverte le 17 février 1912 par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 30, borné par les rues Cherokee, Millaudon, Esther et Anne, et est composé des lots Nos 9 et 10, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Anne sur une profondeur de cent quarante-deux pieds huit pouces et quatre lignes [142' 8" 4'''] et formant l'encoignure des rues Anne et Millaudon. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages, contenant galerie sur le devant et dans le fond, environ 10 chambres, etc, et est connu par les numéros 7446 48 rue Anne.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Carl C. Friedrichs, notaire aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication et devant être déposés chez

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Harold A. Moise, avocat.
15 fév—18 25—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE WILFRED BEEBE.

No 92,505—Cour Civile de District, Division "D".

Site Commercial de Valeur

Dans un des Meilleurs Quartiers de la Ville pour le Commerce de Détail

Mesurant 30 x 135 Pieds,

Avenue Tulane,

Entre les rues Remparts et Saratoga, l'ilet Gravier.

A un Ilet de la rue du Canal, et à Quelques Pieds de la Bâtisse de la Cour Criminelle,

Convenable pour Ecurie, Magasin, Garage ou Entrepôt,

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 26 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 février 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, il sera vendu à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 299, borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Basin et Sud Rempart et mesurant trente pieds de face à l'avenue Tulane sur cent trente-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite propriété étant connue autrefois par le No municipal 1126 avenue Tulane. Acquise par Wilfred Beebe, d'après un acte pardevant E. D. Charbonnet, notaire, le 19 septembre 1904, enregistré dans le bureau des transferts, livre 200 folio 25.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un, deux et trois ans, à sept pour cent par an d'intérêt, de la date jusqu'au paiement, garantie par hypothèque avec toutes les clauses usuelles de sécurités. L'acquéreur devant payer pour tous certificats requis, taxes de 1912 et devant payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

E. M. Stafford, H. W. Robinson avocats.
24 fév—24 25—mars 3 10 17 24 26

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Louise Brown, épouse de Frank Donohue et als vs Mme Johanna Brown veuve de William T. Williams, et als.

No 98,482—Cour Civile de District, Div. D.

Au plus haut enchérisseur sans limite ou réserve.

Un Joli Cottage Simple à l'Encan,

JEUDI, LE 28 MARS 1912,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi

Conformément à un ordre à moi adressé par, l'Hon Porter Parker, juge de la Division D. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu en cour ouverte le 7 février 1912 et signé le 13 février 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'encan au dernier et plus haut enchérisseur, le JEUDI, 28 mars 1912

Un joli cottage simple, 1508 rue Touro, entre Nord Claiborne et Nord Robertson, ilet rue Bourbon, comprenant cinq chambres, vestibule sur le côté, grande cour et porte cochère, sur un certain lot de terre, avec toutes les améliorations, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Touro, Bourbon, N. Claiborne et N. Robertson, et formant partie du lot originairement No 230 de l'ilet 26, et mesure trente pieds de face à la rue Touro sur 120 pieds de profondeur, étant la moitié plus près de la rue Robertson du dit lot originaire No 230, lequel mesurait 60 pieds de face.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou d un et deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit de ladite vente s'il y en a, devra être démontrée par des billets dudit acquéreur à son propre ordre, et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garantis par hypothèque spéciale et lieu du vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec les clauses de sécurités usuelles telles que la confession de jugement, honoraires d'avocat en cas de procès, etc., taxes de 1912, et acte de vente devant être passé pardevant Bussière Rouen, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON,
Encanteur.

25 fév—25—mar 3 10 17 24 28